**COVID-19 – Outil d’auto-évaluation pour les visiteurs qui se rendent dans les collectivités des Premières Nations ou les membres des Premières Nations qui y retournent**

1. OBJECTIF

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, Services aux Autochtones Canada (SAC) travaille en étroite collaboration avec ses partenaires des Premières Nations, l’Agence de la santé publique du Canada, d’autres ministères comme Santé Canada et Sécurité publique Canada ainsi que ses homologues provinciaux et territoriaux dans le but de protéger la santé et la sécurité des Premières Nations et d’aider les collectivités des Premières Nations à intervenir en cas de menaces de santé publique, ce qui comprend l’éclosion de COVID‑19.

Pour favoriser la sécurité et le bien-être des membres des communautés des Premières Nations, des visiteurs qui se rendent dans les collectivités des Premières Nations et des membres qui y retournent, SAC a élaboré les éléments d’orientation ci-dessous. L’utilisation de méthodes comme l’auto-évaluation dans les collectivités des Premières Nations est une façon de prévenir l’introduction du virus au sein des communautés et d’alléger le fardeau de la maladie découlant de cette pandémie.

Les restrictions de voyage et d’entrée peuvent varier selon la province, le territoire et la collectivité. Il incombe aux visiteurs et aux membres qui retournent dans les communautés d’examiner ces exigences. D’autres exceptions pourraient s’appliquer dans le cas des personnes considérées comme des travailleurs essentiels, ce qui peut comprendre les travailleurs de la santé, des services d’urgence et de l’industrie des aliments et des boissons.

1. PRocÉdures

Nous encourageons les personnes qui visitent les collectivités des Premières Nations et les membres qui retournent dans ces communautés à effectuer une auto-évaluation de l’exposition au virus qui cause la COVID-19 et des symptômes de la COVID-19 avant de visiter une collectivité des Premières Nations ou d’y retourner. Il faut utiliser à cette fin l’outil d’auto-évaluation ci-joint (annexe A).

Si l’un des critères d’exposition ou l’un des symptômes indiqués à l’annexe A s’applique à une personne prévoyant visiter une collectivité des Premières Nations ou y retourner, il est suggéré que cette personne reporte, dans la mesure du possible, son déplacement dans la collectivité. Elle doit suivre les lignes directrices en matière de santé publique de sa province ou de son territoire. Si l’un des critères d’exposition ou l’un des symptômes énumérés s’applique à un membre des Premières Nations qui retourne dans sa collectivité, il est suggéré que cette personne suive les orientations en matière de santé publique et s’isole pendant 14 jours après son retour, dans le but de limiter la propagation de la COVID-19.

**Annexe A**: Outil d’auto-évaluation pour les visiteurs qui se rendent dans les collectivités des Premières Nations et les membres des Premières Nations qui y retournent.

**ANNEXE A**

**Outil d’auto-évaluation**

1. L’auto-évaluation doit débuter au moins 12 heures avant votre déplacement prévu dans la collectivité et doit se poursuivre jusqu’au moment du départ.
2. Pour commencer, répondez aux questions ci-dessous à l’**ÉTAPE 1** et à l’**ÉTAPE 2.**
3. Après avoir répondu aux questions à l’**ÉTAPE 1** et à l’**ÉTAPE 2**, suivez le schéma de décision ci-dessous et lisez le résultat fondé sur les réponses afin de déterminer les recommandations à suivre quant au retour dans une collectivité.

**ÉTAPE 1 : Voyage et contact**

Avez-vous…

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| OUI | NON | voyagé à l’extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?  *Remarque :* Déterminez si d’autres restrictions de voyage sont en vigueur pour votre collectivité. Si vous avez voyagé au-delà de ces restrictions, répondez OUI à cette question. |
| OUI | NON | eu un contact étroit non protégé (c.-à-d. sans équipement de protection individuelle) avec un cas confirmé ou probable de COVID-19?  On entend par « contact étroit » la situation d’une personne qui :   * a fourni des soins à une personne, ce qui comprend les travailleurs de la santé, les membres de la famille ou d’autres soignants, ou qui a eu un contact physique étroit semblable avec une personne sans avoir utilisé de manière uniforme et appropriée l’équipement de protection individuelle; * a vécu avec une personne infectée ou a eu un contact étroit (à moins de deux mètres) et prolongé avec celle-ci; * est entrée en contact direct avec des liquides organiques infectieux de la personne (p. ex. lors de la toux ou de l’éternuement) alors qu’elle ne portait pas l’équipement de protection individuelle recommandé. |
| OUI | NON | eu un contact étroit non protégé avec une personne atteinte d’une maladie respiratoire (toux et/ou fièvre) qui a voyagé à l’extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, avant qu’elle soit déclarée comme un cas confirmé de COVID-19 et qu’elle présente des symptômes?  On entend par « contact étroit » la situation d’une personne qui :   * a fourni des soins à une personne, ce qui comprend les travailleurs de la santé, les membres de la famille ou d’autres soignants, ou qui a eu un contact physique étroit semblable avec une personne sans avoir utilisé de manière uniforme et appropriée l’équipement de protection individuelle; * a vécu avec une personne infectée ou a eu un contact étroit (à moins de deux mètres) et prolongé avec celle-ci; * est entrée en contact direct avec des liquides organiques infectieux de la personne (p. ex. lors de la toux ou de l’éternuement) alors qu’elle ne portait pas l’équipement de protection individuelle recommandé. |

**ÉTAPE 2 : Symptômes**

Présentez-vous l’un des symptômes suivants?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| OUI | NON | Fièvre (température > 38 °C) ou se sentir fiévreux ou avoir eu des tremblements ou des frissons |
| OUI | NON | Toux |
| OUI | NON | Essoufflement |
| OUI | NON | D’autres symptômes comme de la fatigue, des douleurs musculaires ou une perte d’appétit |

**Répondez aux questions à l’ÉTAPE 1**

**EFFECTUEZ LE VOYAGE.**

**Si vous répondez OUI à une question à l’étape 1**

**Si vous répondez NON à une question à l’étape 1, passez aux questions de l’étape  2.**

NON à l’une des questions de l’étape 2

OUI à l’une des questions de l’étape 2

**REPORTEZ LE VOYAGE SI POSSIBLE.**

Membres des PN : consultez les directives de la communauté et/ou de la province/du territoire.

Suivez les recommandations de santé publique de la province/du territoire concernant l’auto-isolement.

Surveillez l’apparition de symptômes jusqu’à 14 jours après le contact possible (si des symptômes apparaissent, appelez votre fournisseur de soins de santé le plus près et suivez les recommandations de santé publique de la province/du territoire concernant l’auto-isolement et les soins).

Une fois les 14 jours écoulés, **allez à l’ÉTAPE 2** et suivez le processus du présent outil d’auto-évaluation pour déterminer s’il est sécuritaire de voyager dans une communauté.

Références :

Pour en savoir plus : [www.canada.ca/coronavirus](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html)

Définition de cas par l’ASPC : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/definition-nationale-cas.html>